

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. M. BAIL), Raphaël CHAUVOIS (P. Mme NAUDOT), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY), Yves MESLÉ (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (P. M. GSELL) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL 2023 - VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM N°2)

DEL20230918_12

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Abstentions : 6

Suffrages exprimés : 23

Pour : 6

Contre : 17

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 14/09/2023

Il est proposé de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2023 en investissement dans le cadre d'une décision modificative (DM n°2), pour permettre l'inscription des travaux liés à la création d'un espace sanitaire à destination des migrants, imposés à la commune par l'ordonnance du tribunal du 2 juin 2023.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL REFUSE, à la majorité des voix contre avec 6 abstentions¹, l'adoption de la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2023– DM2					
M14					
SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
20	Immobilisations incorporelles	-55 000€			
2031	Frais d'études divers	- 55 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	+55 000€			
2128-21534	Aménagement et viabilisation Quai Charcot	75 000,00 €			
2152	Signalétique	- 20 000,00 €			
TOTAL		0€	TOTAL		€

Imp° : chapitre/article d'imputation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le



¹ Votant pour : Mme Segaud Castex (y compris avec son pouvoir), M. Nourry (y compris avec son pouvoir), M. Bail et M. Jammet. S'abstiennent : MM Chrétien, Besombes, Gsell (y compris avec son pouvoir) et Mme Naudot (y compris avec son pouvoir).